

13 Enquiesse par nostre seigneur de peccant de l'année
L'vingt-un février mil sept cent soixante-dix à l'acte Baptiste par
nous soussigné c'est Antoine filz de Louis Brunet et de Louise planchon
la légitime épouse, le parain a été c'est Jean Soubligné de
paroisse, et la maraine Marie Grange de la paroisse de par tout
laquelle a déclaré ne savoir signer de ce fait par nous, notaire
Guillaume Curé de l'année